Plainte d’un père pour attouchements ? Le rectorat de Versailles le menace !

écrit par Christine Tasin | 24 septembre 2023

Charline Avenel (ici en 2022, lors d’une visite de Pap Ndiaye) était la rectrice de l’académie de Versailles lorsque les parents de Nicolas ont reçu un courrier menaçant du rectorat. *GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP*

Charline Avenel (ici en 2022, lors d'une visite de Pap Ndiaye) était la rectrice de l'académie de Versailles lorsque les parents de Nicolas ont reçu un courrier menaçant du rectorat. *GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP*

Encore une pierre à jeter dans le jardin de l'ancien recteur de l'Académie de Versailles, pour qui le procédé de nomination des recteurs a peut-être été modifié.

https://resistancerepublicaine.com/2023/09/17/samuel-paty-decapite-nicolas-15-ans-suicide-la-faute-a-la-copine-de-macron-charline-avenel/

Voici les « excuses et explications de Charlène Avenel »

https://www.lefigaro.fr/actualite-france/je-presente-des-excuses-apres-le-courrier-de-la-honte-l-ex-rectrice-de-versailles-sort-du-silence-20230923

Et le détail de cette autre affaire datant de mars dernier et dont on entend seulement parler :

LE PÈRE D'UNE ÉLÈVE PORTE PLAINTE POUR DES FAITS D'ATTOUCHEMENTS, LE RECTORAT DE VERSAILLES LE MENACE

INFO BFMTV – Après avoir porté plainte contre X pour des faits d'attouchements sexuels concernant sa fille de 11 ans, Antoine

assure à BFMTV avoir reçu une lettre au ton menaçant du rectorat de Versailles. Un courrier similaire à celui reçu par les parents de Nicolas, adolescent qui s'est suicidé le 5 septembre après avoir été harcelé.
Le rectorat de Versailles, une nouvelle fois pointé du doigt. Le père d'une jeune fille de 11 ans assure avoir reçu un courrier menaçant de la part du rectorat, après avoir signalé à la directrice de l'école des soupçons d'attouchements de la part d'un animateur périscolaire sur son enfant.

Antoine (le prénom a été modifié) explique à BFMTV avoir porté plainte dans les Yvelines le 13 mars 2023 pour des faits d'attouchements sexuels concernant sa fille de 11 ans. Une plainte qui a conduit le parquet de Versailles à ouvrir une enquête, après que les parents et la petite fille aient été entendus par les policiers.

Antoine accuse un animateur périscolaire d'avoir commis des attouchements sur sa fille dans l'enceinte de son école. L'homme accusé dépend de la marie et était en charge de s'occuper des enfants pendant la pause déjeuner.

La directrice n'a pas prévenu les autorités, affirme le père

Au retour de sa pause, Antoine explique que sa fille, en larmes, est envoyée voir la directrice par sa professeure. L'enfant raconte avoir été victime d'attouchements, mais la directrice ne contacte pas les parents, assure le père de famille à BFMTV.

Selon lui, la directrice appelle le responsable municipal en charge du périscolaire, qui aurait interrogé la fille d'Antoine pour avoir des informations. C'est ce responsable qui contactera les parents pour les prévenir de la situation. « On vient récupérer notre fille à la sortie des cours, mais pas de trace de la directrice », raconte Antoine.

La scène a lieu le vendredi après-midi. Ce n'est que lundi matin que les parents obtiennent un rendez-vous avec le directeur municipal périscolaire. « En sortant, on fonce au commissariat déposer plainte », explique Antoine.

Le père tente de contacter la directrice, sans succès, et joint les associations de parents d'élèves. Une rencontre a finalement lieu le mardi après-midi, à la sortie des cours. Antoine monte le ton devant le refus de la directrice de s'expliquer, qui est « vraiment sur la défensive ».

La directrice refusant d'être enregistrée et « refusant de discuter dans ses conditions », Antoine quitte les lieux sans réponse à ses questions et menace de porter plainte. La directrice elle prend peur et demande la protection fonctionnelle, a appris BFMTV.

« Sidéré de la légèreté et désinvolture »

Antoine va toutefois écrire par mail à la directrice, et mettre le rectorat et la mairie en copie. Dans son mail, il dénonce « la non prise en compte de la très grave situation rencontrée » par sa fille, « suite aux attouchements répétés qu'elle a subie ».

Antoine déplore le fait que son enfant, alors que les faits étaient connus de l'établissement soit retournée en classe et rappelle que la direction n'a pas respecté les conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire. Il souligne que la directrice n'a pas contacté la police ni les parents.

> *« Je suis profondément choqué, mais encore plus sidéré de la légèreté et désinvolture dont vous faites preuve, pas seulement vis à vis de ma fille mais également vis à vis l'ensemble des élèves de l'établissement et des associations de parents d'élèves », écrit-il.*

Il prévient également ses interlocuteurs qu'il a portés plainte contre X « afin de faire toute la lumière sur les faits et envisager toutes les suites légales. »

« Je vous enjoins d'adopter désormais une attitude constructive »

« De ce mail, je n'ai eu aucun retour » de la part de la directrice, explique Antoine. Le maire de la ville lui indique toutefois que l'animateur en question a été suspendu le 15 mars. « Ça a été la seule réponse », affirme Antoine.

Début mai, Antoine reçoit finalement une lettre du rectorat, dans laquelle il est écrit « que la procédure en vigueur dans ce cas de figure a été entièrement respectée ». « Aussi, dans l'intérêt de votre enfant et par souci d'exemplarité à son égard, je vous enjoins d'adopter désormais une attitude constructive et respectueuse envers les autres membres de la communauté éducative et plus largement tout personnel de l'Éducation nationale qui œuvrent à la prise en charge de votre fille et agissent au mieux à son égard », peut-on surtout lire.

Un paragraphe qui figure également dans la lettre reçue par les parents de Nicolas, l'adolescent de 15 ans qui s'est suicidé en septembre à Poissy. Plus de la moitié du courrier envoyé à Antoine est même identique à celui envoyé aux parents de Nicolas, a constaté BFMTV.

> *« C'est directement la menace, copié-collé. En fait, ils font ça à la chaîne », déplore le pèr*

Dans un communiqué publié ce vendredi matin par le ministère de l'Éducation, Gabriel Attal « condamne fermement » les « termes » du courrier adressé par le rectorat de Versailles.

Selon un audit, « d'autres courriers de ce type ont été envoyés à plusieurs familles », précise le communiqué. Le ministre de l'Éducation se rendra lundi matin au rectorat de Versailles pour « faire le point avec le nouveau recteur récemment nommé ».

Interrogé sur le courrier envoyé aux parents de Nicolas, Gabriel Attal avait déjà estimé que la missive était « une honte ». « Nous ne sommes toujours pas à la hauteur. Mettez-vous à la place des parents de Nicolas, qui ont écrit à l'institution, dont le rôle absolu est de protéger les élèves, pour l'informer de la détresse vécue par leur enfant et qui ont reçu ce genre de réponse », avait déclaré le ministre de l'Éducation nationale. Contacté, le rectorat de Versailles n'a pas répondu aux sollicitations de BFMTV.

Mélanie Vecchio et François Luce, avec Ariel Guez
https://www.bfmtv.com/societe/education/le-pere-d-une-eleve-porte-plainte-pour-des-faits-d-attouchements-le-rectorat-de-versailles-le-menace-dans-une-lettre_AV-202309220083.html